

Notification 2021/012

-----  
3<sup>ème</sup> décembre 2021

## NOTIFICATION AUX PARTIES

### Deux résolutions adoptées par le biais d'une procédure d'accord tacite

Le Secrétariat PNUE/AEWA a le plaisir de vous informer en référence à la [Notification 2021/011](#), que le projet de Résolution sur le report de la MOP8 et le projet de Résolution sur les questions financières et administratives (budget 2022) ont été adoptés par les Parties contractantes avec prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021. Aucune objection de la part d'un point focal national n'a été reçue par le président du Comité permanent ou le Secrétariat dans le délai imparti.

Une lettre du président du Comité permanent sur cette question est jointe à la présente notification, ainsi que les résolutions adoptées Ex. 2 et Ex. 3 pour votre information.

Le Secrétariat souhaite rappeler que **toutes les contributions des Parties figurant au budget 2022 adopté et présenté dans la Résolution Ex.3, ont été maintenues avec le même montant que celui facturé pour l'année 2021.** Comme d'habitude, les factures des contributions 2022 (et antérieures pour les parties ayant un retard de paiement) seront émises par le PNUE début 2022.

Le Secrétariat remercie toutes les Parties contractantes pour leur flexibilité et leur coopération sans faille dans ce contexte.

Pour de plus amples détails, veuillez contacter le Secrétariat de l'AEWA à l'adresse suivante : [aewa.secretariat@unep-aewa.org](mailto:aewa.secretariat@unep-aewa.org)